

Do unoux – Domaine du Hirtz – Le Chalet d 'Artimont - Do unoux x

Du lundi 19 juillet au Mercredi 21 juillet 2021

Note n° 3



Amis du Stelvio, et les autres amis,

Le Stelvio reste dans vos rêves, il devrait le rester jusqu'en 2022, année où tout peut arriver.....

Je l'avais suggéré précédemment, j'ai le projet de maintenir la 1ere étape vers le Domaine du Hirtz où nous avons séjourné l'an dernier. Depuis cet endroit nous pourrions rejoindre le Chalet d 'Artimont (ODCVL) à La Bresse le lendemain, pour rejoindre Dounoux en 3^e journée.

Ce qui nous fait partir le **lundi 19 juillet et rentrer le mercredi soir 21 juillet.**

J'aurais bien ajouté une journée de plus, mais je n'ai pas trouvé d'hébergement libre pour 20 personnes et +, c'est les vacances de pleine saison et le domaine du Hirtz où nous aurions pu séjourner et rouler en étoile, n'est pas dispo.

Il y a donc 3 journées dont j'ai réduit la difficulté pour permettre au plus grand nombre d'y participer :

1. Dounoux – Domaine du Hirtz : 90 km et 1 300 m de D+
2. Hirtzenstein – La Bresse : 95 km et 2 200 m de D+
3. La Bresse – Dounoux : 85 km et 1 500 m de D+

Le budget de cette sortie avoisinerait les 200 €, hébergement en 1/2 pension, pique-niques, camion suiveur et pots.

Afin de finaliser la réservation dans les 2 hébergements, merci de me dire rapidement par mail si vous êtes intéressé par cette sortie estivale ouverte à tous, si les conditions sanitaires le permettent à ce moment-là.

- **Pour les inscrits au Stelvio en 2021, et qui souhaitent participer**, je vous propose, **sauf votre avis contraire**, de conserver les acomptes prélevés soit 200 €, avec solde en août.
- **Pour ceux qui ne veulent pas participer**, je procèderais au remboursement de leurs acomptes fin mars.
- **Pour les nouveaux inscrits je ferais 3 prélèvements de 60 € de mai à juillet, avec solde en août.**

J'attends votre retour sur cette proposition.

Au plaisir de se croiser peut-être un jour entre sissésissasix (*).

Amitiés

Fran6 le 13 mars 2021

(* *nouveau mot toujours en vigueur jusqu'au 1^{er} juin selon la loi 2021-160 du 15/02/21 qui proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'à cette date.*